

MARCHE SUBSEQUENT N° M090444U DU 9 JUILLET 2009

Etude relative à la licence du logiciel propre aux transports en commun

Négociation financière et contractuelle des droits d'utilisation

Sécurisation juridique de la future licence

AVENANT

ENTRE

La Communauté urbaine de Bordeaux, dont le siège est situé esplanade Charles de Gaulle 33076 Bordeaux cedex, représentée par Monsieur Vincent Feltesse, Président habilité aux fins du présent acte par délibération n° 2008/0199 du 18 avril 2008 modifiée, portant délégation du Conseil au Président, ci-après désignée par la Communauté Urbaine de Bordeaux

d'une part,

ET

Maître Sophie Soubelet-Caroit, SSC Avocats, Avocat au Barreau de Paris, domicilié 5 rue Maillard, 75011 Paris

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Par marché subséquent n° M090444U en date du 9 juillet 2009, Maître Soubelet s'est engagée à assister la communauté urbaine de Bordeaux dans le cadre de négociations portant sur le transfert des droits d'utilisation et de maintenance des logiciels, nécessaires à l'exploitation du réseau de transports en commun de l'agglomération bordelaise, à la communauté urbaine et à son nouvel exploitant.

Le montant de ce marché était de 5250 €HT, soit 6279 €TTC.

Toutefois, étant intervenue au terme de multiples négociations, la mise au point d'un protocole transactionnel avec VEOLIA TRANSPORT BORDEAUX, a nécessité une assistance juridique de Maître SOUBELET plus importante que prévue.

1. – Objet de l'avenant :

Le présent avenant a pour objet la prise en compte des prestations supplémentaires réalisées dans le cadre de ce marché pour un montant de 1050 €HT, soit 1255,80 €TTC.

2. – Autres clauses du marché :

Pour tout ce qui n'est pas modifié par le présent avenant, les autres clauses du marché n° M090444U demeurent applicables.

Fait à Bordeaux, le

Me Sophie Soubelet-Caroit

Le Président
de la communauté urbaine de Bordeaux
Vincent Feltesse